

CONTRAT D'APPRENTISSAGE



Economisez votre temps et sécurisez vos démarches.
Confiez-nous vos formalités !

Rédaction du contrat ou avenant avec le

PACTE SIMPLICITE PREMIUM

Nos conseillers sont à votre service pour :

- Apporter des conseils pratiques pour respecter la réglementation dans le cadre de la rédaction du contrat d'apprentissage ou de son avenant
- Saisir les données du contrat ou avenant
- Vérifier les dates adéquates de début et fin de contrat ou de l'avenant
- Transmettre le contrat ou l'avenant à l'employeur, par mail ou par courrier, avec la convention de formation et d'aménagement de la durée, le cas échéant

dont

PACTE L'INDISPENSABLE

Nos conseillers sont à votre service pour :

- Calculer le salaire mensuel à l'embauche
- Calculer l'évolution de la rémunération sur toute la durée du contrat (% et base de rémunération)

TARIF 2021

- Rédaction du contrat d'apprentissage : **65 €** pour le 1^{er} contrat, puis **50 €** pour toutes les rédactions de contrats suivantes
- Suivi du contrat : **35 €**
(rédaction de l'avenant/de la rupture)
- **Le tous en 1, pour plus de simplicité :**
suivi complet du contrat : **97 €**
(rédaction et son suivi : avenant, rupture)

Information sur les salaires avec le

PACTE L'INDISPENSABLE

Nouvelle prestation infos salaires

Nos conseillers sont à votre service pour :

- Calculer le salaire mensuel à l'embauche
- Calculer l'évolution de la rémunération sur toute la durée du contrat (% et base de rémunération)

Vous pouvez ainsi :

- Budgéter le coût apprentissage en amont du recrutement
- Reporter son montant dans le contrat lors du recrutement

TARIF 2021

Calcul de la rémunération : **50 €**

Pour faire appel à notre prestation, c'est simple :

Si votre Centre de Formation Professionnelle - CFP - a un partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat : le CFP nous transmettra directement toutes les informations utiles pour la rédaction du contrat.

Sinon, la demande de contrat pourra nous être adressée via le formulaire en ligne sur notre site internet www.artisanatpaysdelaloire.fr



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

PAYS DE LA LOIRE

POUR CONTACTER LE SERVICE APPRENTISSAGE



N'hésitez pas à nous contacter du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 lors de nos permanences téléphoniques
ou adressez-nous votre demande par mail.

44 ■ Délégation de Loire-Atlantique



► **Siège**

5 Allée des Liards - BP 18129
44981 SAINTE LUCE SUR LOIRE CEDEX

☎ 02 51 13 83 50

✉ apprentissage44@artisanatpaysdelaloire.fr

49 ■ Délégation de Maine-et-Loire



► **Siège**

5 rue Darwin - CS 80806
49008 ANGERS CEDEX 01

☎ 02 41 22 61 22

✉ apprentissage49@artisanatpaysdelaloire.fr

53 ■ Délégation de Mayenne



► **Siège**

39 quai André Pinçon - CS 30227
53002 LAVAL CEDEX

☎ 02 43 49 88 88

✉ apprentissage53@artisanatpaysdelaloire.fr

72 ■ Délégation de Sarthe



► **Siège**

5 cour Etienne Jules Marey - CS 81630
72016 LE MANS CEDEX 02

☎ 02 43 74 53 51

✉ apprentissage72@artisanatpaysdelaloire.fr

85 ■ Délégation de Vendée



► **Siège**

35 rue Sarah Bernhardt - CS 90075
85002 LA ROCHE SUR YON CEDEX

☎ 02 51 44 35 15

✉ apprentissage85@artisanatpaysdelaloire.fr



www.artisanatpaysdelaloire.fr